

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 40041

Numéro SIREN : 344 561 485

Nom ou dénomination : BAUDELET HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2022 sous le numéro de dépôt A2022/002219

BAUDELET HOLDING
SAS au capital de 1.874.640 Euros
Siège Social : Lieudit Les Prairies
59173 BLARINGHEM
344 561 485 RCS DUNKERQUE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30/06/2022

*L'an deux mille vingt-deux,
Le trente juin,
A 16 heures,
Au siège social de la société,*

Les associés de la SAS BAUDELET HOLDING se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 30 juin 2022 à 16 h, au siège social de la société, sur convocation du Président.

La société KPMG SA, commissaire aux comptes, a en outre été convoquée à la présente réunion et absent et excusée.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine POISSONNIER en sa qualité de Présidente de la société BAUDELET HOLDING.

Les associés assistant à la réunion ont signé la feuille de présence en entrant en séance qui, après vérification, est certifiée exacte par le président. Cette feuille est tenue à la disposition des associés.

L'assemblée réunissant 62 488 actions sur les 62 488 actions composant le capital social de la société peut régulièrement délibérer.

Le Président met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- Les copies des convocations adressées ;
- La feuille de présence signée par les associés présents ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- Un exemplaire des statuts.

Puis il est rappelé que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de Madame Catherine POISSONNIER et nomination d'un nouveau Président ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Cette présentation étant faite, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de Madame Catherine POISSONNIER de son mandat de Président à compter de ce jour minuit, remercie celle-ci d'avoir été pleinement investie tout au long de la durée de son mandat.

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter du 1^{er} juillet 2022, en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Bernard POISSONNIER
Né le 01/08/1954
Demeurant 106 rue de la gare 59189 Steenbecque

Conformément aux dispositions statutaires, le Président assumera sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales, les statuts et les décisions collectives des associés.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes les délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

L'assemblée générale décide que la rémunération du Président sera fixée par une assemblée générale ultérieure.

Monsieur Bernard POISSONNIER remercie l'assemblée générale des associés de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président de la Société et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses décisions en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

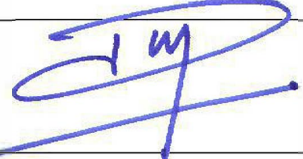
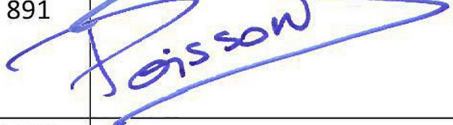
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16 h 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président démissionnaire et le nouveau Président.

CLOTURE

LE PRESIDENT DEMISSIONNAIRE Madame Catherine POISSONNIER	
LE NOUVEAU PRESIDENT Monsieur Bernard POISSONNIER	 <i>« Bon pour acceptation des fonctions de Président »</i>

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30/06/2022**

Nom / Dénomination	Nombre de parts			Signature
	Usufruit	Nue-propriété	Pleine propriété	
SFPB			52 702	
Monsieur Bernard POISSONNIER 106 rue de la Gare 59189 STEENBECQUE			2	
Madame Catherine POISSONNIER 106 rue de la Gare 59189 STEENBECQUE			2	
Monsieur Jean-Baptiste POISSONNIER 112 rue de la Gare 59189 STEENBECQUE			4 891	
Madame Caroline POISSONNIER-BRYLA 112 bis rue de la Gare 59189 SEENBECQUE			4 891	
Sous-total			62 488	
TOTAL	62 488			

Les soussignés, membres du bureau de l'Assemblée, certifient sincère et véritable la présente feuille de présence arrêtée à 62 488 actions d'associés présents ou représentés ou ayant voté par correspondance et comportant 0 annexes formulaires de vote par correspondance ou procuration.

LE PRESIDENT
Madame Catherine POISSONNIER



